

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 26 Novembre 2020

Année scolaire : **2020 - 2021**

Numéro de séance : **04**

Date de transmission de la convocation aux membres : **18 novembre 2020**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **M. ERNAULT Thomas**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **18**

Ordre du jour

Préambule :

- Approbation du PV du CA du jeudi 12 novembre 2020 et adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 26 novembre 2020.

Vie budgétaire et financière :

- Budget prévisionnel du voyage à Nantes,
- Fixation d'un seuil d'admission en non-valeur
- Acceptation de « dons ».
- DBM pour info
- Régularisation ASP (Agence Service de Paiement)
- Préparation du budget 2021

Questions diverses

Annexes : 1 - : - Motions [nombre – titre) : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 novembre 2020

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[^α]	A[^α]	E[^α]	Nom - Prénom	P[^α]	A(*)	E[^α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Laetitia CHARDAVOINE	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN		X		ERNAULT Thomas	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Vincent POUYADOU	X						
ELUS LOCALS	Collectivité de rattachement	Léopold MOREAU Hélène HAVETTE		X X					
	Groupement de communes	Véronique PICHON	X						
	Commune siège	Stéphane BAUDRY	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Adeline COUTANT	X						
		Laurent COUVRAT		X					
		Juliette AUGRIS	X						
		Fabienne HOUMEAU		X		Lucile Bigosinski	X		
		Nadine BUSSE	X						
		Anthony LE NEGRATE		X		Christelle Deschênes	X		
	Personnels ATOSS	Hervé TURPIN		X					
		Audrey CHARRON		X					
		Emmanuelle MERIOT		X					
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Elodie GLEDEL		X		Sokhno MARTIN	X	
Angèle GARREAU				X		Angéline GAVENS	X		
Florence PIOT				X					
Jezabelle MORISSET				X					
Aline GEAY				X					
Aline PIERRE				X					
Laure MAGOT				X					
Elèves		Victoria AIME	X						
		Jeanne FAUCHER	X						
		Agathe GOUDEAU		X		Elora TOMES	X		

[^α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

1- Préambule

Conformément à l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial qui permet aux conseils d'administration des établissements publics locaux de délibérer à distance, le conseil d'administration de ce jour se déroule en visioconférence. En effet, le I de l'article 1^{er} de cette ordonnance précise qu'elle s'applique aux autorités administratives régies la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations c'est-à-dire aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics à caractère administratif, aux organismes de sécurité sociale et autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif (article 1 de la loi n° 2000-321).

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration (délibérations, règlement intérieur) n'excluent pas les délibérations à distance (voir règlement intérieur du conseil d'administration voté le 12 novembre 2020).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 h et fait lecture de l'ordre du jour déclinant le point rajouté, à savoir la présentation du rapport annuel du fonctionnement pédagogique de l'établissement présenté par le chef d'établissement.

M. Ernault, CPE, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2020 et adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 26 novembre 2020 :

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 14 novembre 2019.

⇒ **Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 3**

1-Préambule :

- Approbation du PV du CA du jeudi 12 novembre 2020 et adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 26 novembre 2020.

2-Vie budgétaire et financière :

- Budget prévisionnel du voyage à Nantes,
- Fixation d'un seuil d'admission en non-valeur,
- Acceptation de « dons »,
- DBM pour info,
- Régularisation ASP (Agence Service de Paiement),
- Préparation du budget 2021.

3-Questions diverses

- Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement,

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

II – Vie budgétaire et financière

➤ **Budget prévisionnel du voyage à Nantes.**

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel de ce séjour qui avait déjà été programmé en mars 2020. Du fait de la crise pandémique et du 1^{er} confinement, ce séjour a été reprogrammé sur l'exercice 2021.

Le budget prévisionnel présenté prend en compte les réajustements des effectifs devant participer à cette action sur la base du volontariat des élèves de 3^{ème} et des parents :

Commentaires et débats :

✚ Néant

Mme la gestionnaire présente une créance non honorée par une famille entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 3^{ème} trimestre 2013. Sur proposition du chef d'établissement, Mme gestionnaire propose l'admission en non-valeur du montant de cette créance soit 445.19 euros (pour information, les frais d'huissier s'élève à 377.91 euros).

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise cette admission en non-valeur d'un montant de 445.19 euros.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 39

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Acceptation de « dons ».**

Madame la gestionnaire présente les dons suivants :

- Don de 340 de l'association du Souvenir Français (pour les activités articulées avec le devoir de mémoire).

Les membres du CA autorisent l'acceptation de ce don.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 41

Commentaires :

✚ RAS.

➤ **DBM pour info.**

Mme la Gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour information (budget 2020) :

NOVEMBRE 2020

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

POUR INFORMATION

AJUSTEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES

ANNULATIONS DES RECETTES ET DEPENSES

➤ **Régularisation ASP (Agence Service de Paiement).**

Mme la gestionnaire propose un apurement de situation comptable relative aux contrats CUI pour l'année 2015. Cet apurement de crédit d'un montant de 339.33 euros concerne les contrats de :

- ✚ Mme François Maité,
- ✚ Mme Ghirengelli Marilyne,
- ✚ Mme Le Louarn Christelle.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise cette régularisation sous le forme d'un apurement de situation comptable d'un montant de 339.33 euros.

⇒ Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 37

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ Proposition de budget pour l'année 2021.

Mme la gestionnaire rappelle les principaux points du cadre budgétaire et comptable :

- ⇒ Trois services exclusifs :
 - dépenses pédagogiques : AP (*activités pédagogiques*),
 - fonctionnement : ALO (*administration & logistique*),
 - vie de l'élève : VE (*vie de l'élève*).
- ⇒ Un service spécial prédéfini :
 - Les bourses nationales
- ⇒ Un service spécial d'opportunité :
 - La restauration et l'hébergement.
- ⇒ Des services spéciaux selon les besoins qui s'analysent non par le calcul du résultat (recettes – dépenses de fonctionnement) mais par le calcul de :
 - ⇒ la capacité d'autofinancement (CAF) *si le solde est positif*,
 - ⇒ ou par l'insuffisance de capacité d'autofinancement (IAF) *si le solde est négatif*.
 - ⇒ la CAF corrige le résultat des variations induites par les opérations d'ordres (amortissements, provisions...).

Mme La gestionnaire présente le budget (après un avis favorable de la commission permanente du lundi 23 novembre 2020. A noter que la dotation du CD 79 est d'un montant de 116 805 euros. Par rapport à 2019, ce montant est en hausse.

Le budget 2021 traduit les évènements de l'année 2020 et souligne les difficultés budgétaires consécutives à l'épidémie COVID 19 et la mise en place des protocoles sanitaires.

Le budget de l'établissement traduit également la volonté du chef d'établissement d'accompagner la réalisation des objectifs pédagogiques et éducatifs résultant du dialogue stratégique, de la mise en œuvre du projet d'établissement et notamment du déroulé des parcours éducatifs obligatoires pour les élèves.

Quant au service annexe d'hébergement (SRH), celui-ci mérite toute notre attention, dans le contexte de crise pandémique que nous connaissons et de la relative jeunesse de la cuisine centrale (unité de production qui fonctionne depuis novembre 2019).

I - SERVICE GENERAL

La dotation de fonctionnement allouée par le conseil départemental, collectivité de rattachement, s'élève à 116 805 euros pour l'année 2021, soit une augmentation de 5 562 euros par rapport à l'année 2020 (+ 5 %).

L'attention doit être attirée sur les besoins en fonctionnement de notre établissement en considération :

- de l'effectif de 561 élèves (au 21 novembre 2020),
- de l'augmentation des tarifs des produits et matières d'œuvre,
- de la situation sanitaire actuelle (qui sera prolongée en 2021) qui nécessite des dépenses de fournitures et produits spécifiques exigés dans le cadre des protocoles sanitaires en cours.

1 – ACTIVITE PEDAGOGIQUE (AP).

Sur ce service sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement.

Cette année 30 123 euros soit 25.78% (28.10% en 2020, 27.10% en 2019) de la dotation de fonctionnement sont affectés à l'A.P.

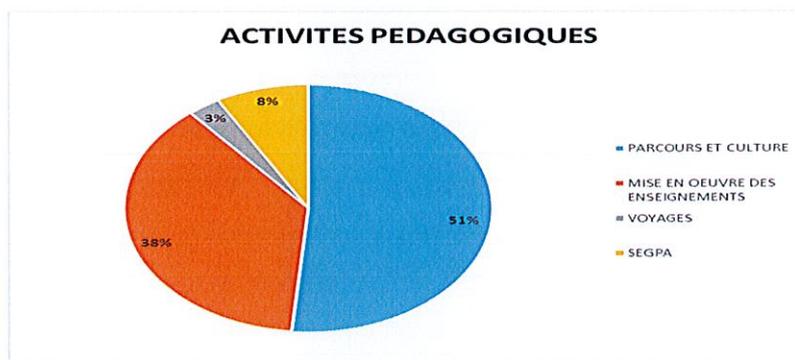
Cette diminution ne traduit en aucun cas le défaut d'intérêt porté aux actions pédagogiques.

Cette diminution de crédits ouverts résulte de l'annulation ou absence de sorties scolaires ou de voyages pédagogiques pour 2021.

LES DEPENSES

Le graphique présente le budget de l'A.P développé ainsi :

- 51% parcours et culture ;
- 38% mise en œuvre des enseignements ;
- 8% pour la SEGPA
- 3% pour les voyages.



Le Budget de l'AP se développe en quatre axes principaux pour associer la construction budgétaire :

- à la politique pédagogique et éducative et du projet de l'établissement,
- aux parcours éducatifs,
- aux activités de la SEGPA,
- au report d'un voyage.

Premier axe : politique pédagogique et éducative.

- la mise en œuvre des enseignements qui regroupe les crédits dédiés aux disciplines toutes confondues et notamment ceux qui sont dédiés aux usages numériques,
- la reproduction, qui englobe la location des photocopieurs, le papier et les consommables,
- les crédits alloués au fonctionnement du CDI.

Le code d'activité 13MS mentionne la subvention versée par l'Etat pour l'actualisation des collections des manuels scolaires suite à la réforme des collèges.

L'acquisition et le renouvellement des collections seront imputés sur le reliquat de cette subvention.

Deuxième axe : les parcours et l'action culturelle.

Ce domaine est consacré aux crédits dédiés à la mise en place des parcours développés dans le cadre de la réforme des collèges ainsi que les actions pédagogiques mutualisées et interdisciplinaires.

Ce domaine reflète l'orientation du projet de l'établissement ainsi que les objectifs définis par les équipes pédagogiques.

Deux volontés caractérisent cette orientation :

- soutenir les 4 parcours éducatifs (santé, avenir, citoyen et PEAC)
- assurer une ouverture culturelle à l'ensemble de élèves et proposer un panel d'activités variées.

L'année 2021 marque l'augmentation des crédits de l'interdisciplinaire pour la prise en charge :

- de la maintenance des tablettes numériques formalisée par la convention tripartite établie entre l'établissement, les services académiques et la collectivité,
- du renouvellement du parc des vidéoprojecteurs. Ce projet initié en 2016 est programmé sur 5 ans. (A ce jour, il reste 3 vidéoprojecteurs à remplacer),
- de l'évolution des besoins numériques et technologiques et l'acquisition de matériels interactifs :
 - E-bean,
 - achat tablette en LV1....

Troisième axe : les séjours pédagogiques

Le séjour pédagogique à destination de Nantes programmé initialement en 2020 en faveur de l'ensemble des élèves de 4^{ème} est reporté en mars 2021. Il s'agit du seul séjour inscrit au budget 2021. Pour tenir compte des dispositions de la circulaire du 14 novembre 2016 relative au financement des accompagnateurs mais également pour favoriser l'accompagnement des séjours scolaires, l'établissement consacre 1448 euros au financement de ce voyage.

Quatrième axe :

La SEGPA est identifiée pour tenir compte de la spécificité du fonctionnement et plus particulièrement de ses sources de financement avec la perception de la taxe d'apprentissage.

La part de DGF consacrée s'élève à 2850 euros pour :

- compléter la taxe d'apprentissage perçue par l'établissement,
- assurer le suivi et le fonctionnement des ateliers : cuisine et habitat qui nécessitent l'acquisition de matières d'œuvre ,
- achat des vêtements de travail et chaussures de sécurité pour les élèves,
- assurer un renouvellement du matériel devenu obsolète.

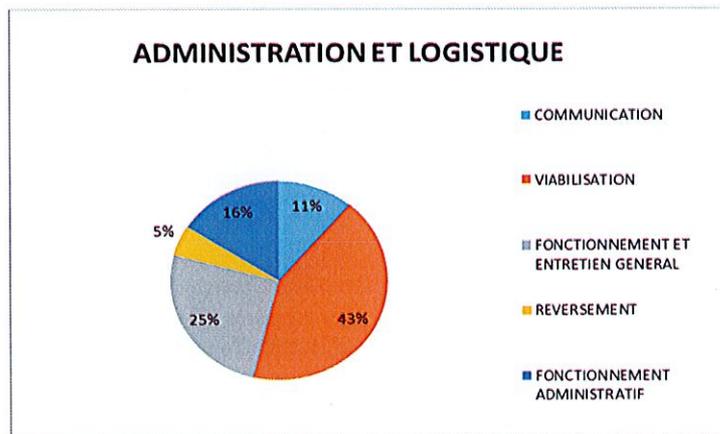
LES RECETTES

Les subventions de l'Etat viennent compléter les 30 123 euros de la DGF, à savoir, les manuels scolaires, carnets de correspondances, orientation (découverte des métiers) ainsi que toutes les actions éducatives relevant du BOP 141 « enseignement public du second degré ». De même est mentionnée la subvention accordée par la Commission de validation des projets artistiques en faveur du projet « Dé-chainez vous » (crédits alloués au titre du BOP 230 « Vie de l'élève » 16EAC). Cette subvention constitue un complément de financement notamment pour le règlement des intervenants et des animations. Le code d'activité 2DACO représente les crédits alloués par la collectivité de rattachement, ciblés pour financer les projets artistiques, culturels, sportifs en accord avec le projet d'établissement. Cette dotation spécifique à la pédagogie se veut globale et unique. N'ayant pas connaissance du montant alloué au collège, seul est porté le reliquat du budget 2020.

2- ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ce service retrace l'ensemble des dépenses et recettes affectées au fonctionnement de l'établissement. Cette année, 86 682 euros sont consacrés à ce service.

LES DEPENSES



VIABILISATION :

43 % de la dotation de fonctionnement est consacré à ce poste budgétaire.

La prévision budgétaire est difficilement réalisable. Le montant des dépenses est dépendant des conditions climatiques et des conditions tarifaires. Quant à la maîtrise des dépenses, l'objectif des années précédentes est maintenu, à savoir œuvrer au quotidien pour diminuer les sources de gaspillage.

Avec l'instauration de la cuisine centrale, les dépenses de viabilisation ont été individualisées pour le service général et le service de restauration. Par conséquent, la contribution du SRH pour la viabilisation des années précédentes disparaît. L'estimation exacte des consommations des deux services n'est pas aisée du fait de l'interruption suite au confinement de mars à mai 2020 et de la relative jeunesse de la cuisine centrale.

La répartition suivante :

	CUISINE CENTRALE	SERVICE GENERAL
EAU	60%	40%
GAZ	15%	85%
ELECTRICITE	60%	40%

adoptée lors du CA du 29 juin 2020 est maintenue et semble correspondre aux consommations en viabilisation des deux services.

Toutefois, en fonction des consommations constatées courant 2021 un ajustement sera réalisé.

COMMUNICATION.

Ce domaine englobe l'ensemble des dépenses afférentes aux charges de téléphone, internet, affranchissement, mais également les différentes actions de communication inhérentes à la vie d'un établissement (réception). En 2020, la communication avec les parents par voie de SMS s'est révélée satisfaisante. Par conséquent, l'envoi des bulletins et des compétences des élèves s'effectuera par voie numérique pour diminuer les frais d'affranchissement et accompagner la démarche E3D de l'établissement.

REVERSEMENT.

Il s'agit de l'ensemble des reversements :

- au lycée du Haut Val de Sèvres dans le cadre de la convention pour l'accueil des élèves SEGPA au sein des ateliers du lycée,
- à l'agence comptable du lycée Jean Macé pour l'adhésion à AGAPE au prorata des marchés intéressant l'ALO.
- le reversement à la collectivité de la moitié des loyers perçus dans le cadre de la C.O.P. est supprimé. En effet, la convention n'a pas été renouvelée pour l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN GENERAL.

Sont retracées au sein de ce domaine, les dépenses relatives aux contrats de maintenance, les dépenses nécessaires à l'entretien du bâtiment (hors intervention de la collectivité), les produits d'entretien...Les agents techniques ont été sensibilisés aux économies d'énergie et luttent au quotidien contre le gaspillage. Cette année, une ligne spécifique de crédit est identifiée pour les produits et fournitures spécifiques pour la COVID 19.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF.

Sont ici regroupées les dépenses consacrées au fonctionnement des services administratifs, dont notamment la reprographie des services administratifs et de direction.

LES RECETTES

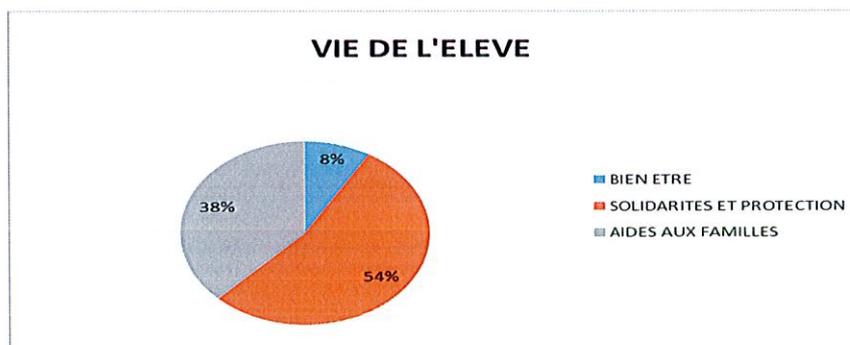
Seuls les 86 682 euros de la dotation de fonctionnement sont consacrés à l'ALO.

3 – VIE DE L'ELEVE

Le service vie de l'élève regroupe les différentes actions :

- soit en faveur de la solidarité des élèves et/ou de leur famille,
- soit en faveur du bien-être des élèves.

Les aides aux familles se substituent aux bourses départementales et contribuent au financement des créances alimentaires. A noter les difficultés relatives à la prévision, le montant n'est qu'une estimation. Le fonds social constitue une aide principalement orientée vers la restauration scolaire ou les séjours pédagogiques. L'aide aux devoirs (BOP 141) est maintenant mentionné au sein de ce service.

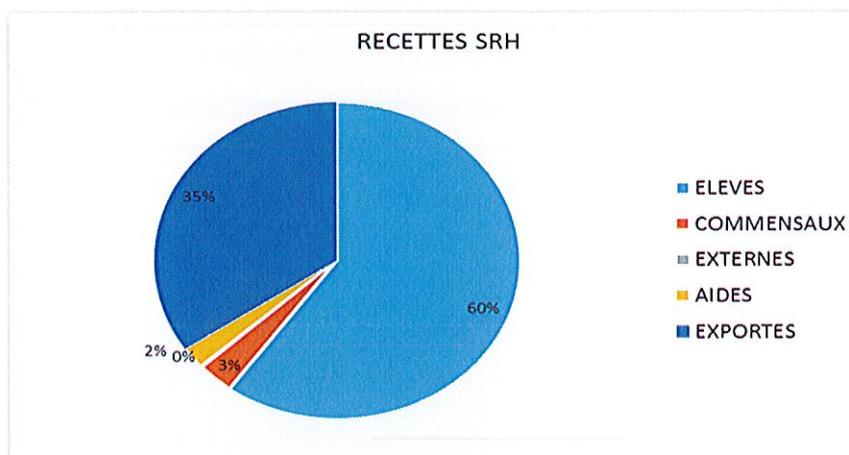


II – SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Le SRH (service de restauration et d'hébergement) fonctionne sur ressources propres. La nouvelle architecture du budget du service de restauration adoptée en 2020 tient compte de l'ouverture du service de mutualisation des repas avec le collège de l'Orangerie de la Mothe-Saint-Héray est reconduite en 2021. La restauration et l'hébergement étant de la responsabilité de la collectivité territoriale, c'est la convention entre celle-ci et les EPLE (s) (collège Denfert Rochereau de Saint-Maixent-l'École et collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray) qui détermine les conditions de fonctionnement de ce service. Cette convention fixe les rôles respectifs de chacune :

- pour la collectivité définir les modalités d'exploitation et fixer les tarifs,
- pour le chef d'établissement, assurer la gestion.

LES RECETTES

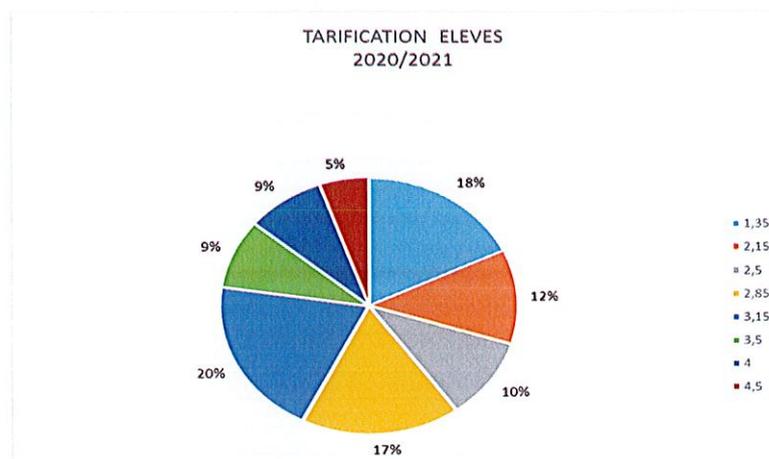


TARIF « ELEVES » DU COLLEGE

Le calcul de la demi-pension s'est effectué selon les instructions du conseil départemental à savoir :

- calcul sur la base du tarif de la tranche médiane soit 2.85 euros le repas,
- maintien de la tarification de la restauration selon le coefficient familial sur la base de 8 tarifs.

De nouveau, cette année une gestion de proximité auprès des familles des dossiers de tarification a permis d'éviter toute facturation par défaut à 4.50 euros. Cette année, la répartition des tarifs se présente selon le graphique suivant :



L'évaluation des recettes des commensaux s'établit en fonction des moyennes constatées lors des années antérieures. Toutefois, le contexte sanitaire actuel met en lumière une désaffection des commensaux pour le restaurant scolaire. Par conséquent les recettes ont été revues à la baisse.

TAUX DE REVERSEMENT arrêtés par la collectivité départementale pour le collège de L'Orangerie :

- **1.50%** pour FCSH,
- **22.5 %** pour reversement pour rémunération des agents de restauration,

- 17.5% de charges 'déterminé' en CA du 10 10 2019.

EXPORT DES REPAS

Le nombre de rationnaires a été évalué en collaboration avec le service de gestion du collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray. La prévision des recettes des repas exportés a été évaluée suivant le tableau suivant et conformément aux tarifs mentionnés dans la convention tripartite. Il n'y a pas de régime 5 jours pour le collège de l'Orangerie.

DIVISION	PRIX	EFFECTIFS	DP4 Nbre de jours annuel	MONTANT
Maternelles	2,23	47	138	14463.78
Primaires	2,32	95	138	28814.40
Collégiens	2,38	160	138	62403.60
Commensaux	2,85	10	138	3933
TOTAUX		307		109614.78

TAUX DE REVERSEMENT arrêtés par la collectivité départementale pour le collège de Denfert Rochereau (déterminé par la DGF).

- 1.50% pour FCSH,
- 23.5 % pour reversement pour rémunération des agents de restauration. (25% en 2020),
- 17.5% de charges 'déterminé' en CA du 12 11 2020.

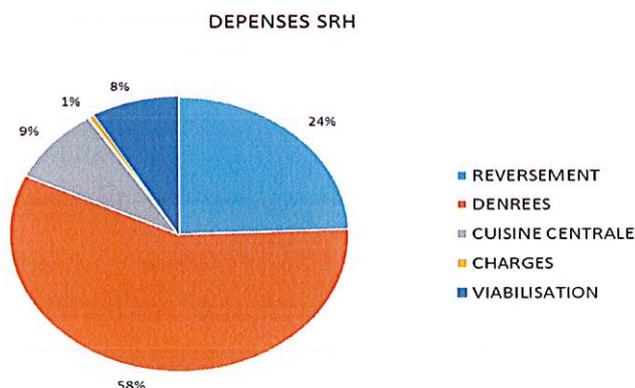
APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX ET BIO.

Cette année encore, la volonté du service de restauration est de poursuivre la démarche qualitative en restauration et de maintenir les approvisionnements courts et en produits locaux. Les aides accordées par la collectivité ont été ouvertes au budget. A titre d'information, l'approvisionnement en produits locaux et bio s'élève à 60% en moyenne mais la crise pandémique a impacté ce poste. L'équipe de restauration s'efforce de maintenir cet objectif.

LES DEPENSES

La mise en place d'un service de mutualisation de fournitures des repas nécessite un suivi des dépenses inhérentes au fonctionnement. Ce suivi s'effectuera par l'intermédiaire du domaine « cuisine centrale ».

Le domaine reversement à la collectivité territoriale (ex RAAR, FCSH, dotation de matériel, et le reversement pour les analyses biologiques effectuées par le laboratoire Qualyse). Viabilisation : le poste électricité est le plus important pour tenir compte des nouveaux matériels de cuisson exclusivement électriques. Une ligne budgétaire « COVID » retrace les dépenses inhérentes au respect du protocole sanitaire. Le graphique ci-dessous retrace la répartition des dépenses conformément aux taux fixés soit par la collectivité, soit en conseil d'administration.



Au titre du reversement A la collectivité de rattachement :

- 22.5% par la rémunération du personnel (23.5 % pour les repas exportés),
- 1.5% pour le FCSH.

Soit un montant total de 74 939 euros.

Au titre des denrées alimentaires : 57%

Au titre pour les charges 17,5 % soit un montant de 53 844 euros

Sur ces 53 844 euros :

- 13 400 euros sont consacrés aux frais de location du camion frigorifique et au carburant pour l'exportation des repas vers le collège de l'Orangerie, soit 24.8 % des charges. Cette part est importante,
- 22 000 euros pour la viabilisation soit 41% des charges.

Par conséquent, ils ne restent que 18 400 pour assurer le fonctionnement de la cuisine centrale avec des postes budgétaires importants tels que les produits d'entretien, les vêtements des agents.....

III- SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Ce sont les bourses de collège évaluées selon les résultats de la campagne de bourse de la rentrée. Ces crédits sont des crédits d'état : BOP 230. Pour l'année scolaire 2020/2021, 161 familles sont éligibles aux bourses nationales, réparties ainsi :

- 68 au taux 1,
- 36 au taux 2,
- 58 au taux 3.

A noter une fragilité économique et sociale croissante pour les familles. Cette tendance est accentuée par la crise pandémique en cours.

⇒ **Départ de M Baudry à 18 h 45**

IV- CONCLUSION

Le budget 2021 est proposé en déséquilibre. Pour le service de l'ALO, le déséquilibre correspond à l'amortissement réel : 3524.59 euros

- + RECETTES : 527053.33 euros,
- + DEPENSES : 530577.72 euros.

M. le Principal soumet aux membres du CA cette proposition de budget qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 40

Commentaires et débats :

+ Commentaires de M le Principal :

« La crise sanitaire que nous vivons depuis le mois de mars 2020 impacte fortement le budget de l'établissement et plus particulièrement le SRH. En 2020, l'absence de recettes cumulée avec des charges fixes croissantes ont altéré la sécurité financière de l'établissement. L'année budgétaire 2021 a vocation à laisser du temps à l'observation du futur déroulé budgétaire. Néanmoins, force est de constater, que la préparation du budget 2021 est soumise à l'application de principes de gestion très stricts et limitants. A ce jour, en ma qualité d'ordonnateur, je suis dans l'obligation d'adopter des règles de prudence en matière d'investissement au service des activités pédagogiques, ceci afin de ne pas compromettre la sécurité financière de l'établissement notamment celle du SRH.

A noter parmi les observables :

- + l'augmentation du coût d'achat de certains produits, fruits, légumes frais et produits laitiers. Le crédit nourriture par élève et par jour risque de compromettre la qualité de certaines typologies de denrées,
- + la location du véhicule est un facteur dégradant de la situation financière de l'établissement, ceci au détriment des autres postes budgétaires notamment le chapitre AP. »

Cette préparation budgétaire prend en compte ces observables sans pour autant répondre à toutes les incertitudes notamment celles liées à la prise pandémique en cours et ses conséquences économiques.

III – Questions diverses

➤ Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement (Année scolaire 2019/2020)

M. le Principal présente le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'année scolaire 2019/2020.

Ce rapport se fonde sur :

- les données chiffrées APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements) issues des services rectoraux,
- les indicateurs internes à l'établissements,
- les rapports et bilans transmis par les équipes et les principaux collaborateurs du chef d'établissement.

Selon l'article L 421-4 du code de l'éducation et circulaire n°2005-156 du 30-09-2005, ce rapport doit être également considéré comme un outil à double finalité :

- ✚ permettre à la communauté éducative de situer l'établissement dans le cadre de son projet d'établissement et son degré de contribution au projet académique,
- ✚ permettre un dialogue constructif avec l'autorité académique et la collectivité départementale en utilisant des indicateurs communs, en partageant constats, observations, analyses et mises en perspectives.

Ce rapport annuel est organisé selon la nomenclature suivante :

A) Rappel du contexte de l'établissement

- 1.A Population scolaire
- 2.A Personnels et moyens
- 3.A Résultats et parcours
 - Les résultats
 - Les parcours
 - Focus sur les caractéristiques scolaires des élèves de 6^{ème}.

B) Rappel de la nomenclature du projet d'établissement

C) les contributions à l'axes 1 pour 2019/2020

D) les contributions à l'axe 2 pour 2019/2020

E) Les contributions à l'axe 3 pour 2019/2020

F) Retour sur expérience sur le vécu du confinement du printemps 2020

G) Conclusion

Dans la continuité de la présentation quantitative réalisée lors du CA du 5 octobre 2020, M le Principal commente ce rapport annuel en prenant appui sur une présentation de quelques indicateurs comparatifs (voir document annexe).

En conclusion de cette présentation, M le Principal insiste sur l'axe majeur dans le domaine de la performance des élèves. Cet axe doit être centré sur la maîtrise de la langue notamment autour de la qualité des productions écrites et sur le renforcement des pôles d'excellence. La prise en charge des publics à besoins spécifiques constitue pour les équipes un défi majeur. Afin de relever ce défi, l'histoire et l'héritage des pratiques pédagogiques propres à l'établissement ainsi que la mise en œuvre de pratiques innovantes sont les éléments constitutifs du terreau propice à la réflexion collective qui prend tout son sens dans la crise pandémique en cours.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration adopte le rapport annuel de fonctionnement pédagogique présenté par le chef d'établissement.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 36

Commentaires et débats :

- ✚ *Commentaires de M le Principal :*

« Opérateur de proximité d'un service public d'éducation, le collège Denfert Rochereau a vocation à accueillir tous les élèves de son territoire de recrutement. Son rayonnement sur le territoire est visible et salué par l'ensemble des acteurs et des usagers. La période de confinement du printemps 2020 a été un puissant révélateur de nos manques mais aussi de nos atouts. Toute crise génère des biens positifs. En ce sens, les parents ont été nombreux à saluer l'engagement des enseignants dans l'accompagnement de leur enfant. Les liens avec les familles en ont été probablement renforcés. Néanmoins, cette période emprunte d'anormalité freine l'évolution de certaines pratiques pédagogiques et génère des frustrations chez les enseignants qui, au quotidien, questionnent leurs pratiques en cherchant à innover. Dans un contexte de mise en concurrence sur le territoire et au regard des indicateurs comparatifs l'établissement dégage une réelle plus-value visant un service d'éducation de qualité. Et ce résultat ne peut appartenir qu'à un collectif de professionnels attachés au collège Denfert Rochereau et aux valeurs portées et partagées par chacun et chacune »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le secrétaire de séance,

M.ERNAULT



Le Président,

A. PAIRAULT

